



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Droit-Economie

de l'Université Paris Ouest Nanterre  
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit - Économie

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI140007262

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université Paris Ouest Nanterre La Défense.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Périmètre de la formation

La licence *Droit - Économie* a pour vocation d'offrir aux étudiants une formation solide en droit et en économie afin de former des juristes et des économistes. À l'issue de la licence, les étudiants s'orientent vers les métiers de la banque, de la finance, de l'assurance et de la fonction publique et peuvent également poursuivre leurs études dans un des masters relevant de ces disciplines au sein de l'établissement ou en dehors. L'architecture de la licence se structure autour d'un approfondissement progressif des matières de droit et d'économie. La troisième année (L3) permet d'associer les deux matières en proposant des objets d'étude communs ou encore des cours d'économie du droit. À l'issue de la licence, les étudiants pourront intégrer les masters de *Droit*, d'*Économie*, de *Gestion* ou encore celui de *Droit - Économie*.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *Droit - Économie* a été créée en 2009 afin d'assurer une formation universitaire qui associe le droit et l'économie. Le projet pédagogique de cette licence bi-disciplinaire est intéressant, mais sa mise en œuvre est à améliorer. La double compétence proposée en droit et en économie présente un réel intérêt dans l'objectif de l'insertion professionnelle des étudiants. Il n'est toutefois pas certain que les enseignements proposés suffisent à



donner aux étudiants des connaissances solides dans les deux matières pour intégrer des masters de droit ou d'économie. La formation proposée s'articule logiquement entre enseignements fondamentaux de droit et d'économie, et entre travaux dirigés et cours magistraux. L'enseignement des langues est bien pensé puisque pour chaque semestre un contenu spécifique est prévu (anglais juridique et économique...). Quelques incohérences sont cependant relevées dans le projet qui fait référence à plusieurs reprises à une licence *Droit - Économie - Gestion* alors que jusque-là il n'était question que d'une licence *Droit - Économie*. On regrettera également le manque d'enseignements dédiés à l'acquisition de compétences transversales. Depuis la rentrée 2012-2013, les étudiants sont amenés à remplir une fiche retour sur les enseignements et sur la formation, ce qui révèle une volonté de la part de l'équipe de formation de répondre aux besoins des étudiants, même si le recul manque pour apprécier l'efficacité de ce dispositif qui se met en place.

Afin d'assurer l'intégration des étudiants, une semaine de prérentrée précède le démarrage de la première année (L1). En outre, les étudiants peuvent être suivis par un enseignant référent. Aucun dispositif de mise à niveau n'est malheureusement mis en place ; pourtant, le taux moyen d'étudiants passant en L2 de 54 % en 2010-2011 pourrait le justifier. En revanche, le taux d'étudiants passant en L3 de 88 % est satisfaisant. On note que 177 étudiants sont inscrits en L1, 66 en L2 et 48 en L3. En cohérence avec l'aspect bi-disciplinaire de la mention, les étudiants peuvent se réorienter dès le second semestre de L1 en *Droit* et en *Économie*, mais aussi en *Gestion*. Sur ce point, la question se pose de savoir si les étudiants ont bien toutes les connaissances requises pour cette réorientation. L'accent semble mis sur la mobilité internationale puisque la licence propose 28 accords Erasmus avec 10 pays permettant aux étudiants d'effectuer un semestre d'études à l'étranger. À l'issue de la dernière année de licence, les étudiants peuvent intégrer le master de *Droit - Économie* en adéquation avec leur formation. La jeunesse de la formation ne permet pas à ce jour de connaître combien d'étudiants intègrent ce master. En outre, il est aussi proposé aux étudiants de poursuivre leur cursus dans des masters de droit ou d'économie. Les étudiants sont incités à se tourner vers le Centre d'accompagnement de conseil d'information et d'orientation de l'Université pour cette orientation. Ils sont également suivis en L1 par un enseignant référent dont la mission est justement de suivre leur projet personnel. Le caractère récent de la formation ne permet malheureusement pas de connaître le devenir des étudiants diplômés ou non de cette licence. Rien n'est alors indiqué sur les moyens qui pourront être mis en œuvre en ce sens.

L'équipe de formation est composée d'enseignants-chercheurs en nombre suffisant, mais cette formation manque cruellement d'intervenants extérieurs. Un conseil de perfectionnement bien structuré (membres de l'équipe de direction, co-responsables d'année du master...) et dont la mission est bien établie, est mis en place afin de veiller à la cohérence et à l'évaluation de la formation. Concernant la connaissance de la population étudiante, on note qu'à ce jour aucun élément ne permet malheureusement de connaître ces informations et donc d'en tirer des conclusions pour le pilotage de la mention. On regrettera également qu'il n'existe pas de système d'autoévaluation. Pour finir, les dispositifs d'information auprès des lycéens et de valorisation du diplôme sont bien présents, mais restent très classiques : journées portes ouvertes, site Internet, réunions de rentrée...

- Points forts :
  - Une formation bi-disciplinaire intéressante permettant d'acquérir les connaissances de base en droit et en économie.
  - Une formation attractive avec un nombre croissant d'étudiants et un nombre élevé de candidatures.
  - Un semestre d'études à l'étranger.
  
- Points faibles :
  - Un pilotage de la mention insuffisant (manque de connaissance de la population entrante et d'autoévaluation par l'établissement).
  - Un manque de suivi des étudiants durant la formation pour l'élaboration de leur projet professionnel.
  - Un suivi des étudiants à l'issue de la formation insuffisant (devenir des étudiants...).

## Recommandations pour l'établissement

Le projet de licence *Droit - Économie* est bien défini, mais sa mise en œuvre comporte des insuffisances, ce qui peut notamment s'expliquer par la jeunesse de cette formation, au demeurant très attractive. Il est dès lors recommandé d'améliorer le pilotage, notamment en s'emparant des informations disponibles dans l'établissement sur les caractéristiques de la population entrante, mais aussi en concrétisant le projet de mise en place pour 2012-2013 d'un suivi des étudiants et d'une évaluation par ces derniers de la licence. Il conviendrait enfin durant la formation de renforcer les dispositifs permettant aux étudiants de favoriser l'émergence de leur projet professionnel.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



# Observations de l'établissement

**Responsable de la formation :**

**NOM Prénom** | **Chopard Bertrand, Harnay Sophie, Lanneau Régis, See Arnaud et Souam Saïd.**

**Email** | [Bertrand.chopard@u-paris10.fr](mailto:Bertrand.chopard@u-paris10.fr)

Nous remercions l'AERES d'avoir d'ores et déjà procédé à la correction d'une erreur factuelle dans le rapport d'évaluation.

**1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »**

**Appréciation globale**

A l'issue de la licence, la première possibilité de poursuite d'études est le master droit et économie. La seconde possibilité offerte aux étudiants est d'intégrer une formation exclusivement juridique ou économique. Les deux voies sont possibles dans la mesure où la maquette de la licence est construite pour les deux premières années exclusivement autour de l'acquisition des matières dites fondamentales de la licence de droit et de celle d'économie. La troisième année bénéficie d'une innovation pédagogique dans la mesure où coexistent désormais des enseignements dits fondamentaux et des enseignements qui croisent l'économie et le droit sur un sujet d'étude commun au sein d'une unité d'enseignement dédiée. Par exemple, l'unité d'enseignement intitulée « droit et économie publics » est composée d'un cours de droit des biens publics, d'un cours d'économie publique et d'un cours d'économie et droit des finances publiques. D'autres sujets d'étude sont abordés d'une manière identique (comme l'entreprise ou le travail) tout en offrant simultanément aux étudiants des enseignements de mathématiques, de statistiques, de procédure pénale ou de théorie du droit et de la justice. Par conséquent, l'organisation du parcours de l'étudiant en licence met l'accent sur l'acquisition de connaissances solides en économie et en droit (en L1, L2 et L3) tout en initiant l'étudiant en L3 à une approche véritablement bi-disciplinaire qui sera développée et renforcée en master droit et économie.

Le rapport de l'AERES souligne la qualité et le caractère innovant du projet pédagogique, tout en considérant qu' « *il n'est toutefois pas certain que les enseignements proposés suffisent à donner aux étudiants des connaissances solides dans les deux matières pour intégrer des masters de droit ou d'économie* ». Nous ne disposons pas encore des taux de réussite en master puisque la première promotion vient tout juste d'entrer en master ; néanmoins, les taux d'acceptation de cette année, que ce soit dans des masters réputés de l'université de Paris Ouest ou d'autres universités (qu'ils soient pluridisciplinaires ou mono-disciplinaires) ou des grandes écoles sont tout à fait remarquables. Cette information nous est transmise par l'association des étudiants de la filière droit et économie créée il y a deux ans, et qui réalise le travail de suivi du devenir des étudiants à l'issue de la troisième année de licence, en étroite collaboration avec les responsables de formation. En outre, aucun de nos anciens étudiants ne nous a signalé de difficultés pour suivre des enseignements mono ou pluri-disciplinaires. Ce constat s'explique, nous semble-t-il, par la qualité et la motivation de nos étudiants qui transparaissent dans les chiffres transmis à l'AERES mais aussi par l'accent mis par l'équipe de pilotage pour développer chez nos

	<p>étudiants autant des savoirs fondamentaux (cohérents pour la poursuite de master mono ou pluridisciplinaires en droit ou en économie, compte tenues des contraintes ministérielles en matière de dotation horaire d'une licence) que des savoir-faire. Nos étudiants acquièrent ainsi de nombreuses compétences qui s'associent à des connaissances solides dans les deux disciplines ; l'ouverture des masters de Nanterre aux étudiants de la formation s'est d'ailleurs réalisé en lien étroit avec les responsables des autres formations qui ont jugé que les compétences et les connaissances de nos étudiants étaient amplement suffisantes pour poursuivre en master. Les bons résultats obtenus aussi bien en droit qu'en économie dans les universités partenaires par les étudiants de la filière suivant un cursus Erasmus en L3 témoignent également du bon niveau disciplinaire de nos étudiants lorsqu'ils sont amenés à suivre les cours de filières monodisciplinaires (droit ou économie) dans des universités étrangères.</p> <p>Par ailleurs, nous rappelons que le taux de réussite en première année de licence est environ égal à 54 %. Ce résultat obtenu par nos étudiants, en l'absence de procédure de sélection des candidatures à l'entrée de licence, est tout à fait remarquable en comparaison des taux de réussite des licences mono-disciplinaires, eu égard au caractère exigeant de notre projet pédagogique. Le fait qu'il n'y ait virtuellement plus d'échec dans les années suivantes (fait rarissime dans les autres licences) s'explique simplement : la première année de licence fait office d'année de sélection. Il est donc possible d'amener plus de 54% des étudiants à l'obtention d'une licence bi-disciplinaire de qualité en 3 ans.</p> <p>Les responsables de formation tiennent également à rappeler qu'ils sont avec l'ensemble du corps enseignant mobilisés pour aider les étudiants qui le demandent au mûrissement de leur projet professionnel. L'expérience montre cependant que ce projet évolue sans cesse au cours des premières années universitaires. A cet égard, la licence droit économie offre aux étudiants de très nombreux débouchés, connaissances et compétences, leur permettant de ne pas s'enfermer sans une réflexion mûre et aboutie dans une voie qui ne serait pas la leur, limitant par là même les réorientations coûteuses.</p>
<p><b>Points forts</b></p>	<p>Nous vous remercions du travail d'évaluation de la licence droit économie que vous avez réalisé. La reconnaissance de l'attractivité de cette nouvelle formation et de la possibilité offerte aux étudiants d'acquérir en trois années les connaissances nécessaires en droit et en économie reflète l'importance que nous accordons à cette formation bi-disciplinaire.</p>
<p><b>Points faibles</b></p>	<p>Le rapport évoque l'absence de suivi des étudiants alors que nous disposons désormais, pour ceux qui ont répondu au questionnaire, des orientations choisies en master. Cette dernière ne pouvait pas être fournie en raison du calendrier et pourra l'être à la demande des évaluateurs.</p> <p>Concernant le manque de connaissance de la population entrante, cette remarque s'adresse autant à l'établissement qu'aux responsables pédagogiques de la licence (voir point 2 ci-dessous). L'information devra être recueillie par le biais de questionnaires transmis aux étudiants par les responsables de la formation. L'absence d'un recueil de données chiffrées ne doit pas occulter le travail des enseignants et des responsables de la formation qui, en suivant les étudiants au cours de l'ensemble de leur licence acquièrent les informations nécessaires pour adapter leurs enseignements afin de le rendre plus performant en fonction du public visé.</p> <p>Enfin, et plus largement, nous souhaitons rappeler que le pilotage de la formation ne se résume pas à ces seules tâches. Le rapport de l'AERES reconnaît que le taux</p>



d'encadrement est suffisant, que le conseil de perfectionnement de la filière droit économie est bien structuré et s'avère utile, que la nouvelle maquette réalisée par nos soins offre des connaissances solides en économie et en droit, que l'enseignement des langues et la mobilité internationale de nos étudiants pensés et encadrés par l'équipe qui pilote la licence sont de qualité, etc...

**2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »**

Sur le suivi de cohortes d'étudiants et l'évaluation de la formation par les étudiants, l'Etablissement apporte une réponse globale.

**3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »**

Au regard des éléments mentionnés dans le rapport de l'AERES concernant les « recommandations pour l'établissement », l'attractivité de la licence, son caractère innovant, la qualité du projet pédagogique, les résultats universitaires de ses étudiants, et au delà du rapport, des efforts réalisés depuis la création de licence il y a quatre années pour améliorer l'offre de formation et son pilotage, nous trouvons sévère la notation du diplôme dans l'ensemble des composantes évaluées.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université ( <http://ove.u-paris10.fr/> ), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
**M. Jean-François Balaudé**

